

ACTIF CONSEIL ASSOCIES

Société à responsabilité limitée au capital de 1 687 040 €

Siège social : 1, rue Henry le Châtelier, 66100 PERPIGNAN

481 701 670 RCS Perpignan

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2025, il est littéralement extrait ce qui suit :

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à 11 heures,

Les associés de la Société ACTIF CONSEIL ASSOCIES, société à responsabilité limitée au capital de 1 687 040 €, divisé en 168 704 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Lola AMIGUAS, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- la Société AUDIT CONSEIL PYRENEES ROUSSILLON, titulaire de 28 116 parts sociales en pleine propriété, représentée par son gérant, Monsieur Mathieu TRABET,
- Madame Corinne BENTURA, titulaire de 14 800 parts sociales en pleine propriété,
- la Société CB HOLDING, titulaire de 13 318 parts sociales en pleine propriété, représentée par sa gérante, Madame Corinne BENTURA,
- Monsieur Vincent FOURQUET, titulaire de 14 060 parts sociales en pleine propriété,
- la Société KONSILIO EXPERTISE COMPTABLE, titulaire de 28 116 parts sociales en pleine propriété, représentée par sa gérante, Madame Caroline POUDEROUX,
- la Société LAM CONSEILS, titulaire de 28 116 parts sociales en pleine propriété, représentée par sa gérante, Madame Lola AMIGUAS,
- LA Société MAIANA, titulaire de 14 058 parts sociales en pleine propriété, représentée par son gérant, Monsieur Vincent FOURQUET,
- Madame Valérie MATIGNON, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- Madame Caroline POUDEROUX, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

- la Société TELOSIA CONSEIL, titulaire de 28 116 parts sociales en pleine propriété, représentée par sa gérante, Madame Valérie MATIGNON,
- Monsieur Mathieu TRABET, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par Madame Corinne BENTURA, gérante associée.

la société ACTIUM AUDIT CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée par lettre remise en main propre, est excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination de deux cogérantes,
- ...
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- La copie et le récépissé de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérantes, à compter de ce jour, pour une durée illimitée :

Madame Lola AMIGUAS,
demeurant 38 rue Lucie et Raymond Aubrac, 66330 CABESTANY,
Et
Madame Valérie MATIGNON
Demeurant 9 rue Gutenberg, 66440 TORREILLES.

Les cogérantes exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Lola AMIGUAS et Madame Valérie MATIGNON déclarent qu'elles acceptent les fonctions de gérantes et qu'elles ne sont frappées par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

...

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante présidente de séance et les nouvelles cogérantes.

Corinne BENTURA
Gérante

Lola AMIGUAS
Gérante

Valérie MATIGNON
Gérante